

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1924)

Heft: 2

Rubrik: Estampe 1924

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des délégués et Assemblée générale à Neuchâtel

les 28 et 29 juin 1924.

Ordre du jour:

- 1° Procès-verbal de la dernière Assemblée générale.
- 2° Rapport annuel.
- 3° Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués.
- 4° Rapport des comptes et rapport des ~~reviseurs~~.
- 5° Nomination de deux revisieurs et de deux suppléants.
- 6° Cotisation annuelle.
- 7° Budget.
- 8° Rapport du Comité central.
- 9° Proposition Neuchâtel: Admission d'une œuvre aux expositions de notre Société en faveur des membres ayant participé à 5 Expositions Nationales.
- 10° Proposition Bâle: Essai d'une exposition sans jury de notre Société, si possible à Zurich (envoi d'une œuvre par membre).
- 11° Proposition Bâle: Nos conditions d'admission doivent être telles que les candidats puissent les remplir chaque année (déjà en 1924).
- 12° Candidats.
- 13° Nominations statutaires (entre autres nomination du Président central).
- 14° Divers.

Assemblée des délégués

le samedi 28 juin 1924, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel du Soleil
et

Assemblée générale

le dimanche 29 juin 1924, à 11 heures du matin,
à la Salle du Tribunal au Château, Neuchâtel.

Estampe 1924.

L'Estampe de cette année est l'œuvre d'Alexandre Blanchet. Nous sommes heureux d'offrir à nos membres passifs cette aubaine. Les membres actifs peuvent obtenir cette estampe contre paiement de 20 francs, durant l'année 1924.